INCENDIES

Comment les forêts peuvent-

Landiras 2, les dégats

Frappée par deux immenses incendies toujours pas considérés comme « éteints », la forêt girondine souffre. Comment et quoi replanter ? Exemple à Saint-Jean-d'Illac, où 570 hectares ont brûlé en juillet 2015. Les stigmates physiques ont disparu

Des fumées étaient encore visibles mardi, deux jours après que l'incendie de Landiras 2 a été déclaré fixé (mais pas éteint). PHOTOS LAURENT THEILLET / « SUD OUEST »

Les feux de Landiras 1 et 2 ont brûlé plus de 20 000 hectares de forêt

Des pare-feux ont été créés pour limiter la propagation de l'incendie

Les pompiers tahitiens attaquent la tourbe fumante à la pioche. JÉRÔME JAMET

Olivier Delhoumeau
o.delhoumeau@sudouest.fr

Le feu s'était déclaré un vendredi, en plein été, le 24 juillet 2015. Prenant rapidement, son panache de fumée s'était élevé haut dans le ciel, offrant un spectacle menaçant depuis la rocade. À l'époque, François Putegnat était déjà actif au sein de la Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) de Saint-Jean-d'Illac, association qu'il préside à présent. Le feu avait pris en bordure de l'avenue de Pierroton (RD 211), probablement suite à un jet de mégot. 570 hectares de pins consumés, des centaines de personnes évacuées entre Saint-Jean-d'Illac et Pessac : « Les flammes aux portes de Bordeaux, ça avait fait la une des médias », se souvient François Putegnat. La pinède bordant le chemin du Blayais avait essuyé la fureur. On était encore loin des presque 30 000 hectares partis en fumée cet été entre La Teste et le Sud-Gironde, mais quand même.

Que reste-t-il du paysage de désolation aujourd'hui ? Retour sur les traces du sinistre sept ans plus tard. « On ne remarque presque plus rien des stigmates de l'incendie, hormis quelques chênes morts à branches nues au milieu des jeunes pins », commente François Putegnat, en parcourant la voie.

Les DFCI solidaires

En 2015, après l'extinction du feu, une surveillance des zones incendiées s'était opérée jusqu'au 13 août. La DFCI communale avait mené cette mission, épaulée de renforts venus de Cestas, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Sainte-Hélène ou encore Lacanau. « Cet événement a constitué l'acte fondateur d'une grande collaboration entre les associations de DFCI », considère Vivien Choné, conseiller technique et président du syndicat autonome de chasse.

Une fois la catastrophe passée, les entreprises de travaux forestiers ont vite investi la zone endommagée. « Il a fallu estimer les bois marchands, les exploiter au plus vite avant qu'ils se dégradent davantage », se remémore Frédérik Richard, expert forestier. Calcinés, les résineux des première et deuxième éclaircies ont été évacués, en pure perte pour les propriétaires. Quant à la commercialisation des gros bois, la décote a été plus ou moins sévère selon l'intensité de la carbonisation.

« Un incendie n'est pas quelque chose d'homogène. Aux endroits où le feu court à grande vitesse, le houppier et l'écorce vont brûler, mais le cœur des troncs peut être sauvé au plan industriel. À l'inverse, si vous avez des tas de souches qui attendent d'être débardées, des parcelles encombrées de végétation, le brasier va s'amplifier », explique Frédérik Richard. Et d'ajouter : « Le taux d'hygrométrie joue aussi un rôle majeur.

Toutefois, lorsque l'air est très sec comme cet été à Hostens ou Saint-Magne, rien ne résiste. »

> « Parfois, le houppier et l'écorce vont brûler, mais le cœur des troncs peut être sauvé »

À Saint-Jean-d'Illac, le massif forestier couvre environ 10 000 hectares de parcelles de production à vocation plus ou moins intensive. 167 propriétaires se partagent cette surface. Plus qu'un bloc, ils représentent une mosaïque. Le ministère de la Défense est le plus gros d'entre eux. Le Centre d'achèvement et

Dévastés, les sylviculteurs do

Président de la coopérative forestière Alliance forêt bois, Édouard Bentejac témoigne du sentiment de désolation ressenti par le monde sylvicole

« Tous les sylviculteurs sont dépités par ces incendies à répétition et par le désastre qui en découle », lâche Édouard Bentejac, sylviculteur et président de la coopérative forestière Alliance forêt bois.

« Actuellement, Alliance n'intervient en forêt que sur réquisition et met donc ses tracteurs et son personnel à disposition de la DFCI [Défense des forêts contre les incendies, NDLR] et de l'État, tandis que des sylviculteurs à titre individuel sont mobilisés en garde-feu. » Et de dépasser le seul sentiment de dépit face « au désastre », en faisant le constat « d'un manque de moyens aériens », en couplant sa voix à celles du président du Conseil départemental, Jean-Luc Gleyze, et du président de la Région, Alain Rousset, pour plaider la création d'une force aérienne en région…

Reboiser à l'automne 2023

Des moyens, Édouard Bentejac considère qu'il en manque aussi à certaines DFCI territoriales, pour des équipements stratégiques. « Et ce, car il va nous falloir collectivement repenser les méthodes de protection du massif avec des pistes forestières et des pare-feu complémentaires. » Repenser aussi la constitution même de la forêt ? « Je suis convaincu que le pin maritime est l'essence la mieux adaptée à la latitude, comme son exploitation au Portugal et au Maroc en témoigne. » Le sylviculteur admet que des lisières de feuillus peuvent ralentir la progression des flammes « du moins lorsque l'incendie est de faible intensité. Les feux extrêmes de 2022 ont tout dévasté sur leur passage. Rien n'y a résisté. »

Mais ces réflexions lorgnent sur le long terme. À plus court terme, comment les sylviculteurs vont gérer la forêt et ce qu'il en reste ? Les spécialistes

elles être replantées ?

De jeunes pins plantés entament un nouveau cycle dans le secteur frappé par le gros incendie de 2015 (photos à droite). O. D. ET ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD / « SUD OUEST »

d'essais des propulseurs et engins (CAEPE) couvre 2 000 hectares. Dans le domaine privé, le Groupement forestier de la compagnie des Landes arrive en tête avec 950 hectares. À l'autre bout, la moitié des détenteurs ont moins de 5 hectares.

Le feu de 2015 a mis à mal le patrimoine d'une dizaine de propriétaires. La plupart n'étaient pas couverts cette année-là par les assurances forestières. « Ils ont pu faire quelques recettes sur la vente des bois marchands lors des coupes de sauvetage, mais les pertes financières ont été conséquentes », admet Frédérik Richard.

Le pin maritime

Après le nettoyage des rémanents, le broyage des végétations de surface et des souches gênantes, le labour et le reboisement ont suivi. Les jeunes plants ont repeuplé la terre meurtrie dans les deux ans qui ont suivi l'incendie. Le pin maritime reste l'essence ultra-majoritaire de ce reboisement. Certains professionnels ont diversifié à la marge avec du pin taeda, originaire des États-Unis. Les jeunes arbres affichent à présent une hauteur moyenne comprise entre 2 et 4 mètres. Si tout va bien, une première éclaircie interviendra lorsqu'ils auront entre treize et quinze ans. Puis d'autres suivront tous les cinq à sept ans, selon la richesse des parcelles. Au stade de la coupe rase marquant la fin du cycle, les arbres auront environ quarante ans. « Les éclaircies intermédiaires, destinées à la papeterie et au petit sciage (palettes, caisserie), procurent un premier revenu. Toutefois, le retour sur l'investissement de plantation n'arrive en général qu'à la deuxième éclaircie », selon Frédérik Richard. Le propriétaire doit donc attendre une vingtaine d'années pour commencer à percevoir le fruit de ses efforts. Si les incendies ou les tempêtes le laissent tranquille d'ici là.

ivent penser « à l'après »

font le triste constat que le retour des engins dans le massif, sans risque, ne sera pas possible avant septembre-octobre.

Un feu vert pour que « les sylviculteurs puissent commencer à sortir le bois pour l'exploiter. Et là, la question de temporalité est importante : si nous ne pouvons intervenir avant le 10 septembre ou avant le 10 octobre (suivant la zone incendiée), il y a une différence et surtout le risque de voir se développer des champignons et de constater l'apparition de nuisibles du type scolytes sur le bois des incendies de juillet. Maladies et nuisibles qui s'étendront aux arbres verts… »

Viendra ensuite le temps du nettoyage. Long, fastidieux, coûteux. « Le reboisement ne pourra pas débuter avant l'automne 2023 », ajoute Édouard Bentejac.

Édouard Bentejac, président d'Alliance forêt bois. « SUD OUEST »

Encore faut-il que des sylviculteurs déjà échaudés par deux tempêtes et un incendie extrême aient les moyens d'investir. « L'ensemble des acteurs de la filière a déjà demandé à l'État que les parcelles sinistrées puissent être prises en compte dans le plan de relance sur le renouvellement des forêts françaises. »

Valérie Deymes

Le casse-tête de l'indemnisation des propriétaires forestiers

Les incendies posent l'épineuse question de l'assurance

Comment les propriétaires forestiers vont-ils être indemnisés ? La part de la forêt française assurée est de 9 %. Et en Gironde comme dans les Landes, on est sur ce même ratio. Les incendies de Landiras 1 et 2 ont concerné pour partie des bois replantés après la tempête de 2009 et qui donc affichent un âge inférieur à quinze ans. Un âge peu valorisable qui ne motive pas les propriétaires à s'assurer. L'assurance va plutôt se concentrer sur des bois de plus de quinze ans. Et la décision de l'État, par le biais de la loi entrée en vigueur le 1er janvier 2017, de ne plus intervenir pour aider les sylviculteurs à reconstituer leurs forêts après le passage d'une tempête, dans la mesure où ce risque est assurable, n'a pas pour autant boosté les démarches assurantielles.

Résultat, au lendemain des incendies de cet été, la majorité des sylviculteurs touchés se retrouvera sans indemnisation par les assurances, ni potentielle aide de l'État. Déjà, des voix, notamment d'assureurs forestiers, s'élèvent pour demander à l'État un dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement dans une assurance incendie comme il existe pour les tempêtes. Les promesses d'Emmanuel Macron, le 20 juillet dernier, lors de sa visite en Gironde, dans le sens du lancement d'un « grand chantier national de la forêt », donnent quelques espoirs.

V. D.

INCENDIES

La secrétaire d'État à Hostens

Chargée des affaires européennes, Laurence Boone s'est déplacée en Sud-Gironde hier pour saluer les pompiers allemands, autrichiens, roumains et polonais, médaillés à cette occasion

Jérôme Jamet
j.jamet@sudouest.fr

L'heure des médailles, sur le camp international des pompiers à Hostens. Hier matin, Laurence Boone, secrétaire d'État chargée de l'Europe, est venue saluer chaque détachement européen qui a participé à la lutte contre l'incendie de Landiras.

Devant le camion du poste de commandement opérationnel, drapeau européen déployé, chaque détachement s'est rangé en ligne. Les Allemands, les Roumains, les Autrichiens, les Polonais. Mais aussi les militaires de la Sécurité civile, les pompiers polynésiens, mahorais et réunionnais, les pompiers girondins, les gendarmes et enfin les représentants de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI).

L'ensemble des troupes a été passé en revue par la secrétaire d'État, le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest, Martin Guespereau, et par le directeur général du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de Gironde, Marc Vermeulen. Ils étaient suivis des représentants diplomatiques des États de l'Union européenne qui ont répondu à l'appel au secours lancé par la France dans le cadre du Mécanisme européen de protection civile.

Les pompiers polynésiens ont remis des colliers de coquillages à la délégation officielle. LAURENT THEILLET / « SUD OUEST »

Chaque détachement européen a reçu la médaille de la préfecture « feux de forêt 2022 Gironde-France » et la médaille du corps des sapeurs-pompiers de Gironde « saison feux de forêt 2022 ».

Colliers de coquillages

La secrétaire d'État, le préfet et le général Vermeulen ont eu droit à quelques cadeaux en échange. Mais aussi à des colliers de coquillages que les pompiers polynésiens leur ont passés autour du cou. « Māuruuru ! » les Tahitiens.

Laurence Boone est venue « remercier au nom de la France les forces européennes venues éteindre les feux de forêt. « Le 9 août, la France a déclenché le mécanisme européen de protection civile. C'est une demande qu'un pays fait quand il pense qu'il a utilisé beaucoup de ses forces et qu'il a besoin de soutien », a t-elle rappelé. « Sept pays ont répondu extrêmement rapidement : l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie, l'Autriche, la Grèce, l'Italie et la Suède. Avec l'envoi de Canadair, d'hélicoptères bombardiers d'eau, près de 100 véhicules, 361 pompiers sur le terrain. Le travail sur cet incendie a été remarquable dans son efficacité, aucune vie humaine n'a été perdue. Bien sûr, il y a eu beaucoup de dégâts matériels, mais le bilan aurait pu être bien pire s'il n'y avait pas eu cette solidarité européenne. »

Une heure plus tard, toutes sirènes hurlantes pour saluer leurs collègues, les pompiers allemands et autrichiens quittaient la base pour retrouver leur caserne. Puis, c'est la pluie, abondante cette fois-ci, qui est enfin tombée sur Hostens, accueillie avec soulagement et sous les applaudissements des pompiers.

Les Polonais et les Roumains plieront bagage entre aujourd'hui et demain matin. Actuellement, encore 450 pompiers et militaires œuvrent sur l'ensemble du chantier de Landiras (20 000 hectares). Le poste de commandement opérationnel restera sur place jusqu'à nouvel ordre, dans une configuration allégée. Pour les prochains jours, après le départ des derniers pompiers européens, 225 pompiers français et 75 militaires seront encore mobilisés pour poursuivre le travail de surveillance et d'extinction des points chauds.